

①

Découvrir

Parlons tarification

→ La tarification des transports en commun :
les impacts de la refonte tarifaire

PRÉSENTÉ PAR

Daniel Bergeron

Ordre du jour



1

Contexte et objectif

2

Démarche

3

Orientations et principes

4

Travaux réalisés à ce jour et prochaines étapes

1

Contexte et objectifs

① Découvrir

Parlons
tarification

→ Une refonte attendue depuis longtemps →

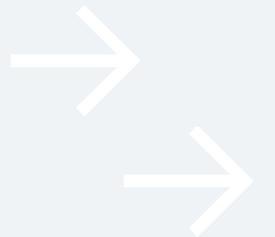
L'ARTM a compétence pour établir le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur son territoire

Cette compétence donnée à l'ARTM vise particulièrement à favoriser l'intégration tarifaire de l'ensemble des services de transport collectif de la région métropolitaine afin d'en simplifier l'accès pour les usagers, incluant ceux à mobilité réduite

Un objectif d'amélioration et de simplification

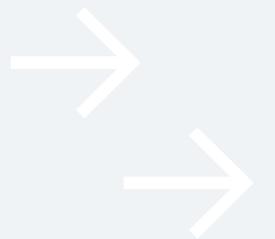
La démarche de refonte tarifaire vise à **favoriser et faciliter** l'utilisation du transport collectif par les citoyens de la région métropolitaine de Montréal

La démarche de refonte sera menée en cohérence avec l'élaboration du **plan stratégique de développement** du transport collectif



Un défi important

- Cohabitation de plusieurs logiques tarifaires
- Incohérences dans les pratiques tarifaires
- Nombreuses initiatives tarifaires variant de façon significative
- Disparité entre les tarifs des services de transport adapté et ceux du réseau régulier



2

Démarche

① Découvrir

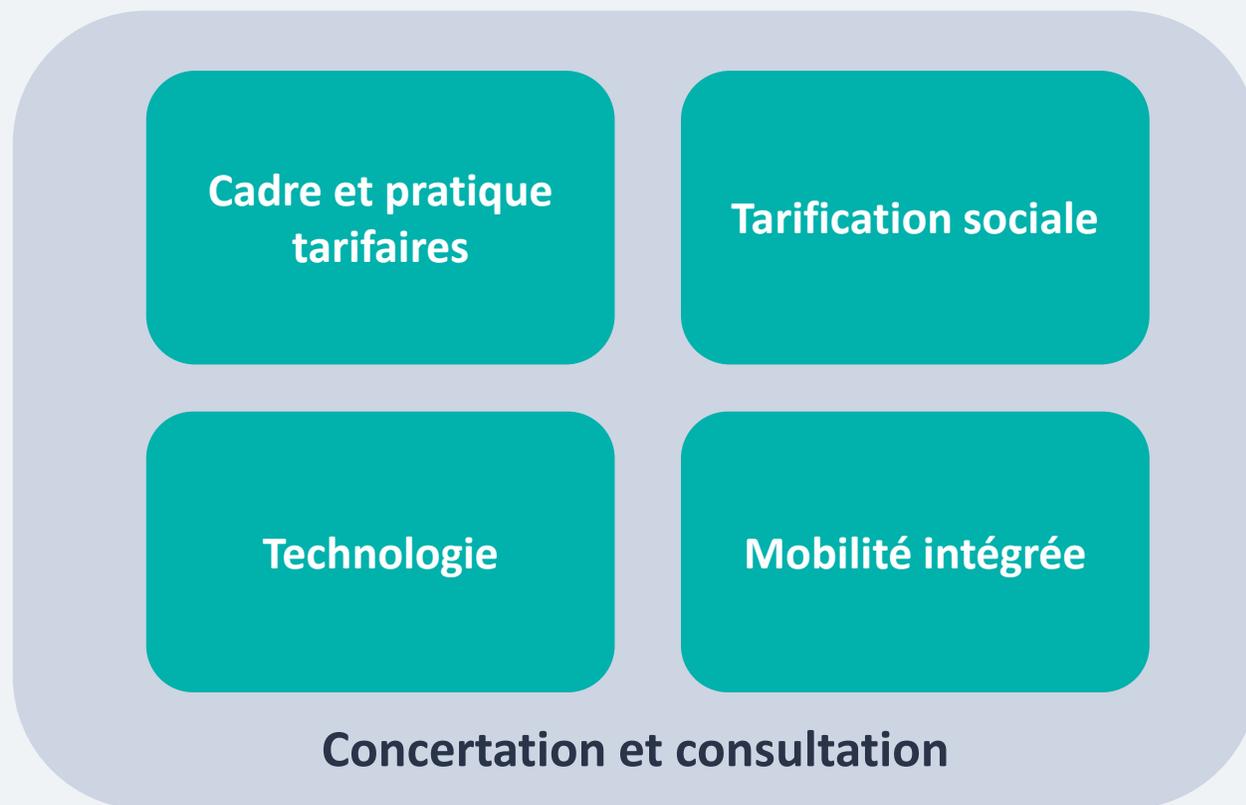
Parlons
tarification

Une démarche axée sur la collaboration et la consultation



Mise en œuvre progressive des améliorations

Quatre grands chantiers



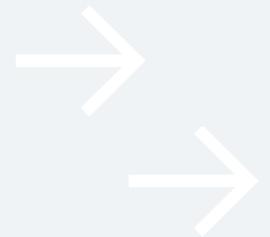
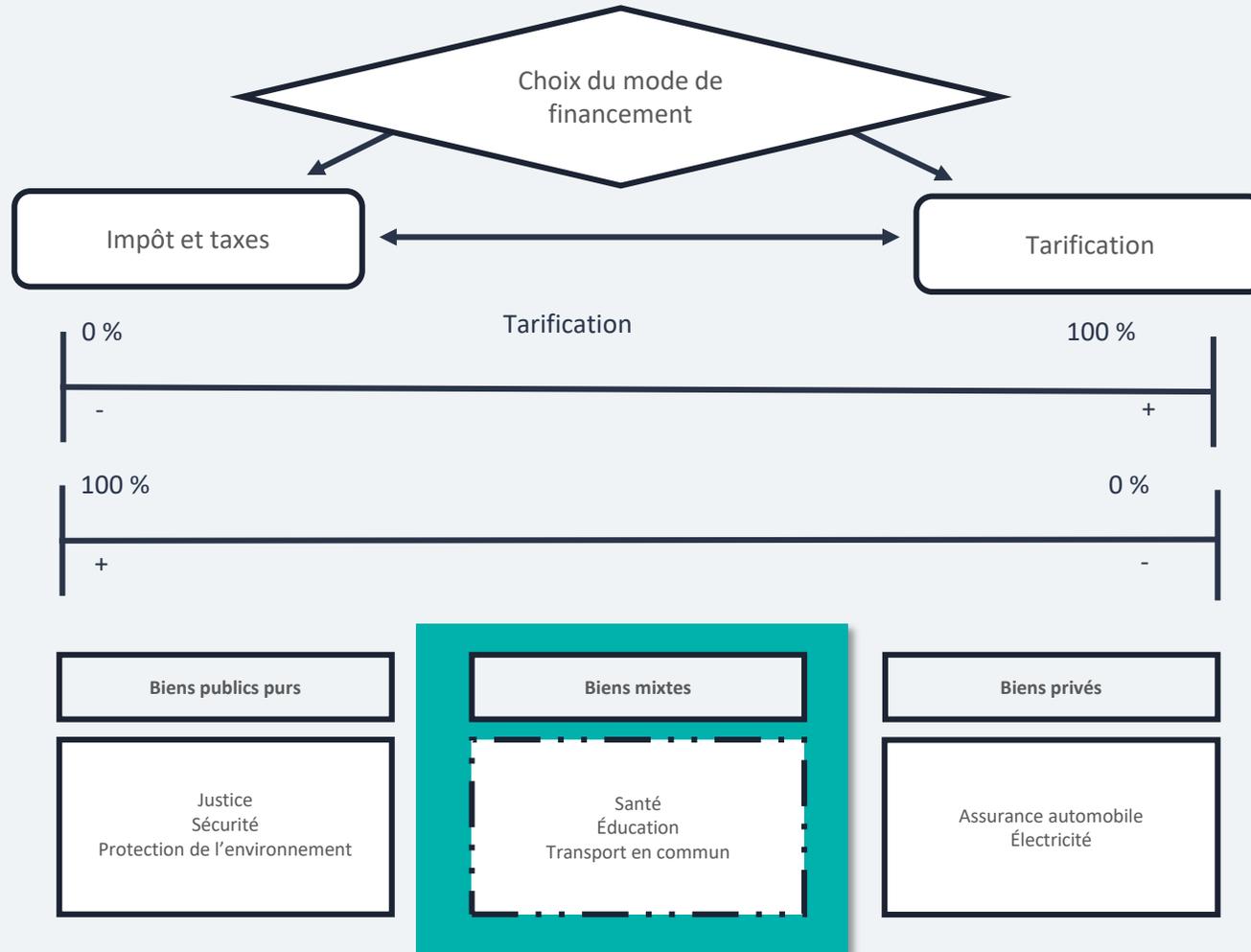
3

Orientations et principes

① Découvrir

Parlons
tarification

Financement des services publics



Orientations

Orientation gouvernementale

1. **COLLECTIVITÉ** : les services générant des bénéfices publics notables en plus des bénéfices aux utilisateurs doivent être financés conjointement par les impôts et taxes et la tarification

Politique de financement des services publics du Gouvernement du Québec

Orientations métropolitaines

2. **HAUSSER LA PART MODALE** : améliorer l'expérience client des transports collectifs notamment grâce à une **tarification simplifiée, efficace et adaptée** aux besoins de la clientèle.

Orientation et attentes de la CMM

3. **EXPÉRIENCE CLIENT** : favoriser et simplifier l'accès aux différents services pour les **usagers**, incluant ceux à mobilité réduite, en misant sur l'intermodalité et en assurant l'intégration tarifaire

Loi sur l'ARTM

4. **PERFORMANCE FINANCIÈRE** : la **cible [d'autofinancement]** globale visée incluant la partie subventionnée des dépenses d'immobilisations est de **31 %** pour la période 2017-2020

Politique de financement de l'ARTM

Principes directeurs

Le cadre tarifaire de l'Autorité, dans un souci d'équité géographique et économique et afin d'encourager l'utilisation du transport collectif ainsi que la réduction de la congestion et des émissions de gaz à effet de serre, doit répondre aux **six principes directeurs** suivants :

Cohérence du cadre tarifaire à l'échelle de la région métropolitaine qui tient compte des coûts, de la valeur perçue par les usagers et de l'utilisation des services de transport collectif.

Simplicité d'utilisation et de compréhension de la tarification pour les usagers.

Accessibilité tarifaire aux services pour l'ensemble des citoyens.

Résilience du cadre tarifaire face à l'évolution des besoins des usagers, de l'offre de service de transport et des technologies.

Souplesse du cadre tarifaire à intégrer de manière cohérente des initiatives tarifaires locales.

Capacité d'arrimage à la tarification des autres services de mobilité.

Financièrement responsable au regard de la cible de revenus tarifaires à générer

Grandes composantes du système tarifaire

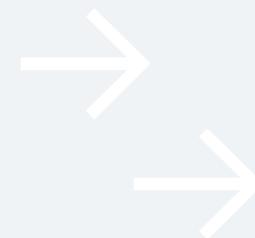
La structure tarifaire : Organisation de la tarification selon la géographie, les services et modes de transport, la période de la journée, le statut socio-économique des usagers

Les produits tarifaires : Éventail de titres offerts (comptant, titres unitaires et carnets de billets, ainsi que titres journaliers, hebdomadaires, mensuels, annuels et autres)

Le tarif : Prix associé à chacun des titres

La technologie et les pratiques tarifaires :

- Technologie utilisée pour soutenir les transactions
- Support des produits tarifaires (papier, carte magnétique, carte jetable carte à puce telle la carte OPUS, etc.)



4

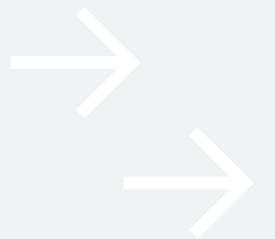
Travaux réalisés à ce jour et prochaines étapes

① Découvrir

Parlons
tarification

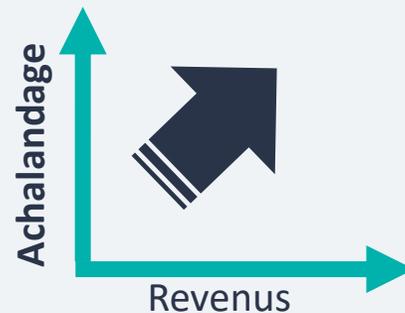
Travaux réalisés à ce jour

- Définition des objectifs poursuivis et principes directeurs
- Préparation de la plateforme interactive « Parlons tarification »
- Portrait du système tarifaire actuel
- Balisage des pratiques internationales
- Sondage sur les besoins et attentes de la population
- Outils d'évaluation de scénarios de refonte



Méthodologie d'évaluation

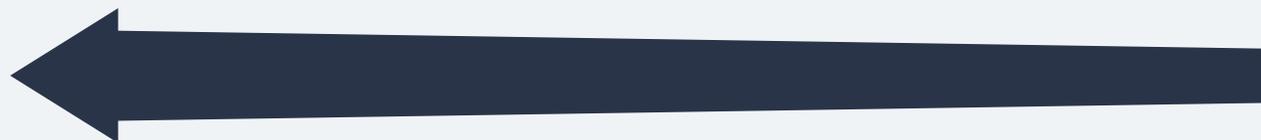
	Analyse quantitative	Analyse qualitative
Outil	Modèle basé sur l'élasticité de la demande par rapport aux prix	Évaluation qualitative des bénéfices et de la complexité
Indicateurs clés	<ul style="list-style-type: none"> Revenus tarifaires Achalandage Coûts 	<p>Bénéfices : cohérence, simplicité, accessibilité, résilience, complexité de mise en œuvre</p> <p>Complexité : mise en œuvre, changement, technologique, etc</p>



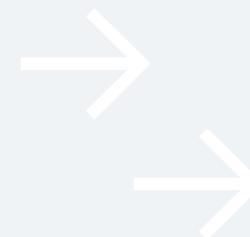
Méthodologie d'évaluation

Hypothèses quantitatives

- L'achalandage est influencé par la tarification
- Cette influence varie selon le type de déplacement



	Grande sensibilité		Faible Sensibilité
Mode	Bus	Métro	Train
Distance	Courte	Moyenne	Longue
Destination	Banlieue	Montréal-centre	Centre-ville
Origine	Banlieue	Montréal-centre	Centre-ville
Statut	Travailleurs	Étudiants	Jeunes



Prochaines étapes



Mise en œuvre progressive des améliorations

Plateforme interactive Parlons tarification



1

Le contexte de la refonte tarifaire

2

Le système tarifaire

3

La tarification sociale

4

La tarification de la mobilité intégrée

5

La technologie



Merci!

